



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le seize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : lundi 16 décembre 2024

Présents :

Armandine BEAUGIER, Muriel BERGES, Sandrine BLAISUS, Marcel BOUTET, Evelyne COURROS, Danièle DINCLAUX, Hirondina DOS SANTOS, Jean-Marie DOUTHE, Sylvie DUFAU, Jacques DURAND, Cécile GARRIDO, Jean René HAUQUIN, Colette LAPEYRE, Jacques LARRIEU, Patricia LOUBERE, Geneviève MALET, Laurent NOLIBOIS, Marie-Hélène PALLARES, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Annick SOUBIROU

Absents :

Jean Didier BATBY, Christian BENESSE, Thierry BIBES, Laurent CIVEL, Jean-Marc HAUQUIN, Bernard POCH, Jean-Pierre POUSSARD, Véronique TOUYA

Pouvoirs :

Sabine DEHEZ a donné pouvoir à Michèle PROSPER, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH a donné pouvoir à Colette LAPEYRE, Patrick POSTIS a donné pouvoir à Patricia LOUBERE, Nicolas SAUGNAC a donné pouvoir à Laurent NOLIBOIS

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	21
Pouvoirs	4
Votants	25

N° 20241216-004

CIAS - DECISION MODIFICATIVE N°3

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires au niveau de Budget général du CIAS, section investissement

Madame la Vice-Présidente expose,

Afin de doter et réimputer les comptes en dépenses :

- « 139158 amortissements des autres collectivités » correspondant à l'amortissement de la subvention du CD 40 pour les travaux de toiture de l'EHPAD des 5 Rivières
- « 1641 Emprunts et dettes assimilés » correspondant aux emprunts de l'EHPAD des 5 Rivières
- « 21848 mobilier » correspondant au mobilier acheté pour l'aménagement du Pôle comptable et les aménagements ergonomiques préconisés par le CDG 40
- « 21313 bâtiments sociaux et médico sociaux » correspondant aux travaux de désembouage de l'EHPAD des 5 Rivières et aux travaux des gardes corps de la toiture de l'EHPAD de Maa



« 2188 immobilisations corporelles » correspondant à l'achat de divers matériels pour les deux EHPADs

Par des recettes :

- « 13158 subvention autres collectivités » correspondant à la subvention du CD 40 pour les travaux de toiture de l'EHPAD des 5 Rivières
- « 777 : quote part subvention » correspondant à la quote part de la subvention du CD 40 pour les travaux de toiture de l'EHPAD des Cinq Rivières

Comme suit

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
139158 amortissement autre collectivité	15,00 €	13158 subvention autres collectivités	2 189,24 €
1641 Emprunts et dettes assimilés	93 788,61 €		
21848 mobilier	4 914,53 €		
21313 bâtiments sociaux et médico sociaux	91 063,32 €	777 quote part de subvention	15,00 €
2188 - immobilisations corporelles	€		
chapitre 023 virement section investissement		21 - Virement de la section de fonctionnement	
TOTAL DEPENSES	2 204,24 €	TOTAL RECETTES	2 204,24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

A APPROUVER la décision modificative

ARTICLE 2 :

A AUTORISER le Président à signer tout document à cet effet,

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 18 DEC. 2024

Patricia LOUBERE

